

On s'efforce activement d'établir l'exploitation des ressources forestières de la Colombie-Britannique sous un régime de rendement soutenu et les industries forestières effectuent des progrès réels vers la pleine utilisation de leurs matières premières. Le problème est urgent, malgré que l'inventaire global semblerait suffisant pour satisfaire aux besoins à perpétuité, en regard de la récolte annuelle qui s'élève actuellement à 1,100 millions de pieds cubes. Plus de la moitié de la récolte provient présentement des forêts de la région côtière (zone à fortes précipitations), qui comprend en outre la plus grande partie des 12,321 milles carrés appartenant à des particuliers, ou étant affermés en vertu de licences ou de baux. Cette région est actuellement surexploitée, tandis que des étendues considérables des terres forestières du Nord demeurent vierges.

On exploite les forêts de différentes façons à l'heure présente. La plus en vogue est le régime des permis d'aménagement forestier, forme de contrat intervenu entre le gouvernement et une société ou un particulier, en vertu duquel la seconde partie s'engage à aménager, protéger et exploiter une étendue forestière de manière à en retirer le meilleur rendement possible en échange du droit à perpétuité sur la récolte de bois. Les forêts provinciales, les unités d'aménagement publiques (*public working circles*) et les unités de rendement soutenu sont gérées par le gouvernement de même façon que dans le cas d'un permis d'aménagement et le bois, lorsqu'il est en état d'être coupé, est adjugé à l'enchère. L'aménagement, les mesures sylvicoles, la construction des routes et la protection dans les régions sus-mentionnées relèvent du Service forestier. Les autres modes de tenure de moindre importance sont les futaies, les permis de boisés de ferme et les ventes de bois.

La protection des forêts, particulièrement contre l'incendie, est encore un problème important, bien que le public devienne plus prudent. Les techniques améliorées de lutte contre l'incendie, l'emploi de l'avion à des fins de patrouille et de transport, le recours à l'hélicoptère et un réseau grandissant de postes d'observation réduisent régulièrement les pertes dues aux incendies. La collaboration étroite avec le Service des sciences du ministère fédéral de l'Agriculture, qui maintient des laboratoires à Vernon et à Victoria, assure des renseignements utiles sur les insectes et les champignons ennemis de la forêt.

Le programme actuel de recherches de la Colombie-Britannique consiste à établir des centres régionaux affiliés aux bureaux de district. Il y a collaboration étroite avec le forestier de district et son personnel, bien que les centres régionaux de recherche soient dirigés directement de Victoria. Chaque district forestier s'occupant particulièrement d'une des grandes régions forestières caractéristiques de la province, le programme régional de recherche dans les limites d'un district accorde la priorité aux études sur les types dominants de peuplement dans son district.

Le programme de la Division des recherches consiste à poursuivre les études demandées par le Service forestier de la Colombie-Britannique, en ce qui concerne l'administration et l'aménagement des ressources forestières de la province. Plus précisément, le programme de recherches peut se définir comme il suit:

- 1^o Étude des problèmes sylvicoles résultant de l'exploitation des ressources forestières. Ces problèmes sont relevés dans certains types de peuplement ou dans des régions forestières particulières et ils sont présentement une cause d'inquiétude.
- 2^o Études de problèmes sylvicoles éventuels, ou en prévision de demandes de renseignements particuliers en sylviculture, que l'on peut prévoir d'après les tendances générales des pratiques intensives d'exploitation forestière et qui exigent de longues recherches.
- 3^o Études de moindre durée, généralement de nature pratique, sur des questions de sylviculture ou d'aménagement, pour le compte de quelque autre section ou district du Service forestier.
- 4^o Études soutenues pour le compte d'autres sections du Service forestier, en d'autres domaines que la sylviculture.
- 5^o Démonstrations de l'application pratique des recherches servant aux forestiers à l'emploi du gouvernement ou de l'industrie, ou travaillant à leur propre compte, démonstrations effectuées soit à des stations expérimentales, soit à d'autres terres de la Couronne réservées à ces fins.

Le Conseil des recherches de la Colombie-Britannique a exécuté des études de moindre envergure sur des sujets particuliers, et il en est de même de l'Université de la Colombie-Britannique.